

Décision n° 2011-019/CC sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du onzième Crédit d'Appui à la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (CASRP 11)

Le Conseil constitutionnel,

saisi suivant la procédure d'urgence par lettre n° 2011-1426/PM du 13 septembre 2011 de Monsieur le Premier Ministre aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de l'Accord de don suscité ;

Vu la Constitution du 11 juin 1991 ;

Vu la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;

Vu le règlement intérieur du 06 mai 2008 du Conseil constitutionnel ;

Vu la décision n° 2010-005/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;

Vu l'Accord de don n° H 682-BF conclu le 09 août 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du onzième Crédit d'Appui à la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (CASRP 11) ;

Ouï le rapporteur en son rapport ;

Considérant qu'aux termes de l'article 155, alinéa 2, de la Constitution, les traités et accords soumis à la procédure de ratification peuvent être déférés au Conseil constitutionnel aux fins de contrôle de conformité à la Constitution ;

Considérant que le Conseil constitutionnel a été saisi par lettre n° 2011-1426/PM du 13 septembre 2011 de Monsieur le Premier Ministre aux fins de contrôle de conformité à la Constitution de l'Accord de don susvisé ; que cette saisine du Conseil constitutionnel par une autorité habilitée pour connaître d'une question relevant de sa compétence est régulière aux termes de l'article 157 de la Constitution ;

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement économique, le Burkina Faso a négocié et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), l'Accord

